

TRIBUNE

LE JOURNAL DU PLR VAUDOIS | N° 2 | VENDREDI 24 FÉVRIER 2023

Sommaire

Édito – Mibé – Elles ont dit	2
Politique fédérale	4
Politique publique	6
Les députés en action	9
Coup de gueule – Point fort	10-11
JLRV	13
Dans le monde	15
Mobilité	16

santé

RÉFORMER ET INNOVER



message de la présidente

Nous ne sommes pas des victimes

Page 3



ÉLECTIONS FÉDÉRALES

Le match PS-PLR se confirme

Page 5

EXTRÉMISME

Une montée inquiétante

Page 12



OPINION

La neutralité et la réexportation d'armes

Page 14



Profitons des problèmes que rencontre notre système de santé pour l'améliorer. L'innovation technologique et plus de partenariats avec le secteur privé bénéficieront aux patients et aux contribuables. Analyse et commentaires.

Pages 7-8

UNE ANNÉE DE GUERRE EN EUROPE

par Christopher Ulmer,
secrétaire général PLR Vaud

Il y a un an, en violation du droit international et des accords de Minsk, la Russie envahissait l'Ukraine pour «dénazifier» le pays et renverser le gouvernement démocratiquement élu de Volodymyr Zelensky.

Depuis lors, les forces Russes tuent, violent et torturent dans une sanglante guerre d'usure dont les populations civiles en paient le prix fort.

En parallèle, la Russie, plus proche que jamais du belliqueux régime communiste chinois, continue son travail de sape pour déstabiliser d'autres démocraties, dont la Moldavie dirigée par la vaillante Maia Sandu.

Rappelons ici que la population russe et sa jeunesse paient aussi un lourd tribut à la folie guerrière de Vladimir Poutine et de son régime corrompu qui dirige la Russie depuis presque un quart de siècle.

La réalité de la guerre en Europe et de ses horreurs sont aussi une piqûre de rappel pour la gauche helvétique et son antimilitarisme dogmatique : le monde dans lequel on vit est instable et imprévisible, même dans des régions à moins de 1500 kilomètres de la Suisse.

Nous avons besoin d'une politique de sécurité forte et crédible pour pouvoir affronter les menaces d'aujourd'hui et de demain. Pour des raisons morales, économiques et politiques, il est également essentiel d'enfin autoriser la réexportation d'armes à des pays qui partagent nos valeurs (lire en page 14). Et surtout, nous devons réaffirmer notre fort attachement aux valeurs cardinales que sont la démocratie et la liberté.



INFORMATION

Pour des raisons de santé, notre rédactrice en cheffe Fabienne Guignard, n'a exceptionnellement pas pu participer à cette édition. De fait, certaines rubriques habituelles ne sont pas présentes. Dans l'attente de son prochain retour, nous lui adressons nos meilleurs vœux pour un prompt et bon rétablissement.

ELLES ONT DIT



**CHRISTELLE
LUISIER**

« Le sport international et les fédérations sont clairement un des pans de notre économie et offrent à notre canton un rayonnement unique. »



**JACQUELINE
DE QUATRO**

« Sans réforme de notre système de prévoyance, les générations futures trinqueront. »

NOUS NE SOMMES PAS DES VICTIMES

par Florence Bettschart-Narbel,
présidente PLR Vaud, députée

Le 8 mars aura lieu comme chaque année la Journée internationale des droits des femmes. À cette occasion, les Femmes PLR Vaud organisent un événement intitulé «L'Odyssée des femmes qui décident» permettant à deux femmes entrepreneures de nous expliquer comment elles ont construit leur carrière (voir dans Agenda, p. 9). Pendant ce temps, la grève des femmes annonce une nouvelle manifestation le 14 juin prochain estimant que l'égalité recule, alors même que les statistiques disent le contraire.

Bon nombre d'entre nous ne se retrouve pas dans les revendications portées par cette grève des femmes qui mélange allégrement diverses luttes (anti-capitaliste, climatique, etc.). Bien au contraire, nous sommes d'avis que cette grève polarise les fronts en voulant opposer les femmes et les hommes, qu'elle place les femmes en position de victimes dans notre société, qu'elle veut promouvoir une forme de neutralité absolue très idéologique. En réalité, la grève des femmes prône une nouvelle forme de guerre des sexes.

Et ce n'est pas ainsi que nous voyons les choses, nous les femmes de droite. Nous devons tout d'abord nous rappeler quels ont été les combats des pionnières de l'égalité (souvent des femmes PLR) : droit de vote, droit à l'avortement, droit à l'éducation et à la formation. Tout autour du monde, des femmes se battent encore aujourd'hui pour ces droits élémentaires. Certains pays, tels l'Iran ou l'Afghanistan, ont aggravé récemment la condition des femmes et des filles.

En Suisse, ces droits fondamentaux sont aujourd'hui acquis et il ne viendrait à l'idée à personne de les remettre en question. Ne fermons toutefois pas les yeux : des progrès doivent encore être



faits pour encourager les femmes à rester dans le monde du travail en permettant une meilleure conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, notamment par la construction de crèches, des mesures fiscales permettant une déduction plus juste des frais de garde ou la mise en place de l'imposition individuelle. Il faut de plus dénoncer toute forme de violence domestique et les procédures de plainte doivent être facilitées pour les victimes. En outre, des améliorations doivent être apportées dans le cadre de la prévoyance professionnelle pour garantir aux femmes, spécialement à celles qui ont travaillé à temps partiel, une retraite décente.

Enfin, pour que ces droits puissent avancer, nous devons encourager les femmes à s'engager en politique, à postuler à des postes à responsabilité. Trop souvent, une barrière psychologique les empêche de faire ce pas, alors même qu'elles ont toutes les compétences et qualités nécessaires pour ces postes. C'est une responsabilité collective de notre parti d'intégrer des femmes à tous les échelons. Qui sait, si dans les candidates aux élections fédérales, il n'y a pas une potentielle future conseillère fédérale ?

publicité

**Fiduciaire
PAUX Conseils
& Gestion**

- Conseils fiscaux
- Gérance/ Administration PPE
- Comptabilité

Rue de la Gare 15 - 1110 Morges
Tél. 021 803 73 11
info@paux.ch - www.paux.ch

LES FREINS À L'EFFICIENCE ÉNERGÉTIQUE DÉNONCÉS AU NIVEAU CANTONAL ET FÉDÉRAL

par Jacqueline de Quattro,
conseillère nationale PLR Vaud

La mise en œuvre de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire (LAT) n'a pas été de tout repos pour le canton de Vaud. Grâce à l'engagement de tous les acteurs, nous avons réussi à construire des compromis et à sortir du moratoire des zones à bâtir. Or voilà que la LAT fait à nouveau parler d'elle mais cette fois, dans le domaine de l'assainissement énergétique des bâtiments. Un problème qui a été soulevé au niveau cantonal et qui a été relayé au plan fédéral.

C'est Maurice Neyroud, député au Grand Conseil, qui a tiré la sonnette d'alarme. Les propriétaires qui veulent entreprendre des rénovations énergétiques dans leurs bâtiments sont confrontés à de nombreuses barrières juridiques que nous avons nous-mêmes créées. Qu'il s'agisse de projets d'isolation favorisant l'efficacité énergétique ou la pose de systèmes de production qui ne dépendent plus des énergies fossiles. Les solutions techniques existent, des subventions sont proposées et les coûts sont attractifs. Mais c'est sans compter sur les tracasseries de la LAT.

Certes, la LAT permet la mise en place de panneaux solaires dans les zones à bâtir et les zones agricoles sans procédure d'autorisation. Mais les isolations périphériques des bâtiments sont considérées comme des transformations soumises au permis de construire. Seul un crépi isolant peut être exécuté à titre de travaux d'entretien. Une aberration qui montre



que la législation est en retard sur les besoins de la population.

Maurice Neyroud a donc déposé une initiative parlementaire au Grand Conseil. Dans son intervention, il rappelle que les travaux d'assainissement énergétique passent notamment par l'installation de systèmes de chauffages plus écologiques, l'isolation thermique, ou encore des vitrages pour capter l'énergie solaire. Pour y arriver, il faut faciliter les démarches indispensables à leur autorisation.

Une proposition que j'ai reprise au Conseil national, car c'est une loi fédérale dont l'application découle des cantons. Dans ma motion, je demande au Conseil fédéral de modifier la LAT, afin que dans les zones à bâtir et dans les zones agricoles, les travaux d'assainissement énergétique ne nécessitent

plus d'autorisation, au même titre que les installations solaires. Il convient d'annoncer de tels projets à l'autorité compétente.

Aujourd'hui, le temps nous est compté. Si la Suisse veut échapper à une menace de pénurie, nous devons miser sur le développement d'une production d'énergies renouvelables propres et indigènes ainsi que sur l'efficacité énergétique. Car il y a un réel potentiel. On estime à plus d'un million les maisons qui devraient être assainies. Il est donc urgent d'inciter les propriétaires à assainir leurs bâtiments.

Grâce à la collaboration entre députés et élus fédéraux, les freins à l'efficacité énergétique ont pu être dénoncés. Une manière de faire à encourager. Car si nous voulons adapter nos lois à nos besoins, nous devons unir nos forces.

Apporter ensemble des réponses aux défis de demain qu'ils soient économiques, énergétiques, environnementaux ou encore sécuritaires.

Grâce à la collaboration entre députés et élus fédéraux, les freins à l'efficacité énergétique ont pu être dénoncés.

UN MATCH PS-PLR POUR LES FÉDÉRALES

par Philippe Miauton,
député

Le PLR a enregistré des progrès lors des deux dernières élections cantonales en date. Soit +0.2% dans le canton de Zurich – et même près de 1% de plus dans la plupart des quartiers de la capitale cantonale – et +1% dans le canton de Bâle-Campagne. Ces résultats ont permis au PLR de maintenir le nombre de ses élus dans ces deux cantons. À quelques mois des élections fédérales, les tendances observées constituent des indicateurs de ce qui pourrait sortir des urnes en octobre prochain. Chaque parti y voit une raison de se rassurer ou d'annoncer sa progression à venir.

Les cantonales zurichoises, qui ont toujours lieu la même année que le renouvellement du Parlement fédéral, prennent la forme de répétition générale. Bâle-Campagne a suivi, Genève viendra encore.

TOUR D'HORIZON DES FORCES POLITIQUES

L'UDC se maintient à Bâle-Campagne et gagne un siège à Zurich, le canton où il est le plus fort. Le PS, quant à lui, obtient des scores mi-figue mi-raisin, il perd deux sièges dans l'arrière-pays bâlois et en gagne un dans le plus grand canton suisse, mais à la seule faveur du système électoral zurichois plutôt qu'à ses gains (+0,01!). La vague verte, elle, se tasse, puisque les Verts perdent 5 sièges sur ces deux scrutins et respectivement -1,48% à Zurich et -2,6% à Bâle-Campagne. Les Vert'libéraux, eux, en profitent dans la région bâloise (+3 sièges) mais voient leur progression reculer à Zurich (-0,16%), ce qui se conclut tout de même par un



élu supplémentaire. Enfin, le Centre – malgré sa fusion avec le PBD – stagne tandis que l'Extrême gauche prend un coup dans l'aile à Zurich (-1s / -0,5%).

Il n'en fallait pas plus pour que les présidents de parti se lancent dans une guerre de communication visant à faire passer des vessies pour des lanternes. La palme à Cédric Wermuth, coprésident du PS Suisse, qui a annoncé que « les élections d'octobre, ce sera un match entre PS et UDC ». Rien n'est moins vrai ! Le match se jouera en premier lieu entre le PLR et le PS, ne lui en déplaise, avec à la clef, pour l'un ou pour l'autre, le rôle de deuxième parti du pays derrière l'UDC, intouchable au niveau national. Pour s'en persuader, il faut regarder l'ensemble des résultats cantonaux de ces dernières années. Si l'on prend les plus gros cantons, ceux dont les résultats pèseront de tout leur poids sur le score national en octobre, on observe le tableau suivant. Pour Argovie, Saint-Gall, Berne, Vaud, Zurich et Bâle-Campagne : -12 sièges pour l'UDC, qui partait de haut et reste néanmoins haut, -18 pour le PS, -6 pour le PLR, +12 pour les Verts et

+19 pour les Vert'libéraux, qui eux partaient de bas, ainsi qu'un Centre à -2. On y voit un match clair à gauche entre le PS et les Verts, et surtout un match entre le PS et le PLR qui se trouve désormais dans son rétroviseur. Ces résultats sont toutefois trompeurs car ils s'échelonnent sur le temps et plusieurs ont eu lieu sur la lancée de la vague verte de 2019. Si l'on prend maintenant les scores des trois derniers scrutins cantonaux, soit Vaud, Zurich et Bâle-Campagne, on constate que l'UDC n'a perdu que 3 sièges, le PS fait -6, le PLR en gagne 1, les Verts en ont perdu 1, les Vert'libéraux n'en gagnent que 4 et le Centre 1. Un tout autre tableau qui montre le changement de tendances depuis 2019 et l'amenuisement de la percée verte, mais aussi l'effondrement du PS. D'aucuns présagent que la stabilité politique pourrait être la règle cette année en Suisse. La guerre en Ukraine, la crise énergétique, la question du pouvoir d'achat, les enjeux liés à la migration ou la crise climatique, tous ces éléments permettront peut-être de leur donner tort.

Le match se jouera en premier lieu entre le PLR et le PS, avec à la clef, pour l'un ou pour l'autre, le rôle de deuxième parti du pays derrière l'UDC, intouchable au niveau national.

EF23 : chaque franc compte...

Faites un don avec
TWINT !



Scannez le code QR avec l'app TWINT



Confirmez le montant et le don



CONSTRUCTIONS DE LOGEMENTS : TROUVER LA PIERRE PHILOSOPHALE

par Marc-Olivier Buffat,
député

Au mois de novembre de l'année dernière, le conseiller fédéral Guy Parmelin a annoncé qu'il convient de construire quelque 50 000 logements d'ici à 2050. À cette occasion, il a été constaté une baisse significative de la création de logements sur le marché durant ces deux dernières années. La faible quantité de projets en cours semble confirmer cette tendance.

D'où une tension inévitable sur les prix et l'offre des logements. Cela résulte de diverses causes conjuguées et de volontés politiques contradictoires. Tout d'abord une augmentation constante de la population à laquelle il faut ajouter une immigration régulière et sans doute difficile à maîtriser si l'on veut satisfaire les besoins de main-d'œuvre de l'économie. D'autre part, le nombre de terrains rapidement disponibles a fortement diminué du fait des exigences restrictives de la LAT (issue de l'initiative pour la protection du paysage).

Les dézonages intensifs de même que les difficultés procédurales liées à l'élaboration de futurs projets et de plans de quartier (sans parler des oppositions) ralentissent considérablement le processus. À cela s'ajoute les exigences de plus en plus accrues des locataires eux-mêmes, des standards d'habitation plus élevés, ainsi que des normes plus exigeantes dans les matériaux de construction (développement durable). Sans parler de la performance énergétique des bâtiments ni de la hausse récente des taux hypothécaires et du vieillissement de la population...

Cette énumération n'est sans doute pas exhaustive mais suffit à elle seule à constater que les ingrédients sont désormais réunis pour aboutir à une crise sensible.



Dans ses déclarations, le conseiller fédéral dit vouloir améliorer les conditions-cadres. L'on ignore toutefois quelle en serait la teneur. Imaginons toutefois quelques pistes.

Tout d'abord, l'utilisation rationnelle et économique des DDP que peuvent octroyer les collectivités publiques. L'encouragement à la construction et surtout à la construction de loyers modérés impliquerait que l'on évite de mettre le doigt sur la balance lorsqu'il s'agit d'exiger des promoteurs ou constructeurs des redevances parfois trop élevées pour assurer la rentabilité du projet. Par contre cet outil permet aux superficiants de poser des conditions quant à la qualité des logements, leur prix ou l'objectif d'utilité public. Parallèlement, des solutions doivent être

rapidement trouvées afin d'accélérer les procédures et surtout les simplifier.

La multiplication des oppositions ralentit, si ce n'est décourage, les projets. Il faut également réfléchir aux formes juridiques et peut-être encourager les fondations d'utilité publique ou les coopératives privées renforçant ainsi le partenariat public-privé.

En termes de construction, il faut repenser le rapport coût-qualité et efficacité. Envisager de trouver des méthodes de construction moins coûteuses et durables. La volonté de certains écologistes de se passer du béton ne va malheureusement pas dans le bon sens.

Cela doit également aller de pair avec un redéploiement des infrastructures, permettant des déplacements de centres d'habitations.

Les dézonages intensifs de même que les difficultés procédurales liées à l'élaboration de futurs projets et de plans de quartier (sans parler des oppositions) ralentissent considérablement le processus.

La santé en Suisse est-elle malade ?

par Catherine Labouchère,
présidente de la Commission santé
et affaires sociales du PLR Vaud

Encombrement des urgences, pénurie de médecins de premier recours et de personnel soignant, listes d'attente dans les EMS, population vieillissante, nouveaux virus, etc., les sujets ne manquent pas d'interpeller dans les domaines qui touchent aux soins. Ces constats ne sont pas nouveaux, mais ont pris une ampleur très importante en raison du Covid qui a révélé de nombreuses fragilités. Est-ce à dire, comme on a pu le lire dernièrement, que le système n'est ni gouverné, ni gouvernable ?

Avant tout analysons ce qu'on entend par le terme santé. En effet, la santé ce sont les soins pour les secteurs de la maladie, des accidents, de la réadaptation. La santé recouvre aussi les domaines des innovations médicales, biologiques et technologiques ainsi que la médecine communautaire avec la prévention. Sa définition est donc très large. Actuellement, ce qui fait débat concerne prioritairement le secteur des soins-maladie, des coûts et des pénuries qui s'y rapportent. Essayons de comprendre pourquoi.

En 1994 la LAMAL a introduit l'assurance obligatoire pour tous avec un système de financement le TARMED, cela sur le plan fédéral. Aux cantons de mettre en œuvre les prestations de soins prodiguées tant en hôpital qu'en ambulatoire. En 2012, un nouveau financement des hôpitaux a été introduit basé sur une partie prise en charge par l'État (55%) et le reste par les assurances selon un tarif de forfait par cas; l'ambulatoire étant payé par les assurances. Cette organisation à plusieurs partenaires se révèle d'une complexité telle que les réformes, non seulement



ne se font pas ou très lentement, mais que les coûts augmentent rapidement et avec eux les primes. À cela, s'ajoute la pénurie de personnel médical de premier recours et de celui des soignants, non pas qu'il n'y ait pas d'intérêt pour la profession, mais en raison du nombre restreint de places de formation. Les changements sociétaux font que les horaires à temps partiel deviennent plus nombreux, la hiérarchie est encore souvent pyramidale, l'administratif prend de plus en plus d'importance et la numérisation attendue avec impatience, tarde à devenir un outil simple et performant. De plus, le financement à l'acte des soins n'incite ni les médecins ni les patients à plus de sobriété médicale. Lorsque surviennent en plus des problèmes conjoncturels tels qu'une épidémie, des difficultés d'approvisionnement en médicaments et un manque de dispositifs de premier recours, alors c'est vrai le système est si compliqué

qu'il sature et deviendra, à terme, si on ne le change pas, ingouvernable et infinançable.

EST-CE À DIRE QU'IL N'Y A PAS DE SOLUTION ?

Non, mais les constats démontrent qu'il devient urgent dès maintenant de s'attaquer aux réformes. Les modèles étatiques de la Sécu en France et du NHS en Angleterre ont montré leurs limites. Il faut réfléchir à d'autres pistes. En premier lieu à ce qui se passe en amont des soins. La médecine communautaire

La médecine communautaire mérite une valorisation soutenue avec un accent fort sur la prévention.

mérite une valorisation soutenue avec un accent fort sur la prévention. L'éducation à se maintenir en bonne santé contribuera sans nul doute à faire baisser le recours immédiat aux prestations médicales. Le financement uniforme des soins, la formation d'équipes soignantes avec une hiérarchie plus plate, la valorisation des médecins de première ligne, la réforme des études médicales et celle du personnel soignant en y ajoutant la formation continue, le recours aux pharmaciens et la collaboration constructive public-privé sont des pistes prometteuses à implanter rapidement. Inspirons-nous des pays nordiques qui ont de l'avance sur nous. Et surtout ne laissons pas les procédures administratives ralentir à l'excès les réformes. Mettons toutes les parties à table. Quand il y a urgence c'est possible, la crise Covid l'a prouvé. Il suffit d'avoir la volonté de le faire, alors la réponse à la question de départ sera non la santé des soins n'est pas malade mais en attente qu'on la revise.

publicité



d'silence acoustique sa

Bureau d'études

A l'écoute de votre silence

Acoustique des salles,
du bâtiment,
de l'environnement

021 601 44 59
www.dsilence.ch

POLITIQUE SANITAIRE

METTONS FIN AU DOGMATISME VAUDOIS DU « TOUT PUBLIC »

par Florence Gross,
députée, présidente
de la Commission des finances

Je ne prends pas trop de risques à le dire, et en bon vaudois: «On ne va pas vers le beau!». Inflation, crise énergétique, etc., les charges conjoncturelles vont augmenter alors que des revenus tels que les bénéfices de la BNS ne seront pas versés et que le Fonds RIE3 est aujourd'hui vide. Gouvernement et Parlement devront à l'avenir inclure à l'ensemble de leurs réflexions des baisses de charges afin d'éviter de faire exploser la dette.



Alors même qu'une baisse fiscale importante est annoncée dans le Programme de législature, les prévisions financières, si on ne met pas quelques mesures en place, semblent montrer qu'elle sera difficile à mettre en place. Malgré tout, l'État devra assumer ses tâches et les politiques publiques qui lui incombent. Et pourquoi ne pas enlever ses ceillères et enfin accepter de créer des partenariats avec le privé. «Privé», ce terme qui horripile encore trop l'électorat de gauche et qui pourtant, pourrait soulager l'État d'une partie de ses charges, et ceci notamment dans le milieu médico-social.

Le Programme d'investissement de modernisation des EMS (PIMEMS) pour la législature 2022-2027 doit bientôt être validé par le Conseil d'État puis par la commission Santé Publique du Grand Conseil. Ce programme intentionnel, qui paraît à chaque législature, regroupe les projets de construction et de modernisation d'EMS à venir. Or, 34 projets ont été déposés sur la législature 2012-2017 mais seuls 58 %

de ceux-ci ont été réalisés. Pire, pour la période de 2017-2022, ce sont 53 projets qui ont été déposés pour 11 % réalisés. Et ceci, alors même que selon l'évolution démographique, il manquera environ 5000 lits supplémentaires. D'autres projets avaient également été déposés mais par des établissements non reconnus d'intérêt public. Par ailleurs, ceux-ci n'ont jamais été validés ni pris en compte par l'État.

Or, il y a là une source d'économie flagrante pour le canton. En effet, celui-ci finance le service de la dette (intérêts et amortissement) aux EMS gérés par des Fondations, et la redevance locative pour les privés reconnus d'intérêt public. Par contre, il n'a aucune charge pour les établissements non reconnus d'intérêt public. Toutefois, la plupart de ceux-ci accueillent aujourd'hui l'ensemble des résidents, même ceux non-autonomes financièrement. De plus, lors de la construction, l'État, selon la LPFES, octroie sa garantie et supporte, sous forme de subventions, les investissements nécessaires aux EMS mais

seulement si ceux-ci sont reconnus d'intérêt public. Les établissements non reconnus d'intérêt public passeront eux par des investisseurs institutionnels et privés. À nouveau aucune charge pour l'État. Toutefois, ils se verront imposer un taux de rendement dérisoire de 2.15 %, qui risque sans doute de décourager les investisseurs. Et ceci alors même que l'État applique des taux de rendement et des redevances locatives plus élevés le concernant: 3.25 % pour l'Hôtel des patients au CHUV, 6.95 % pour l'unité centrale de production CHUV/HUG.

Aujourd'hui nous savons qu'à l'avenir il manquera des lits. Fondations, EMS privés reconnus ou non d'intérêt public doivent voir leurs projets pris en compte dans les PIMEMS. Sans prendre en compte ces derniers, l'État devra assumer seul le financement total, avec des conséquences importantes sur son budget de fonctionnement dans lequel figure le service de la dette ainsi que sur son plafond de cautionnement.

«Privé», ce terme qui horripile encore trop l'électorat de gauche et qui pourtant, pourrait soulager l'État d'une partie de ses charges, et ceci notamment dans le milieu médico-social.

QUAND LE MILITANTISME DÉPASSE LES BORNES

Deux cas ont récemment été retentissants dans la presse vaudoise: des agissements qui, au nom d'une certaine idéologie ou opinion, se permettent de transgresser toutes limites légales ou morales.



Florence Bettschart-Narbel



Florence Gross



Alexandre Berthoud

DE LA PROPAGANDE POLITIQUE À L'ÉCOLE...

Cette affaire a été l'un des combats de notre parti lors des dernières semaines: alors que des grèves et manifestations du corps enseignant se multiplient pour protester contre l'indexation partielle de leurs salaires, le personnel gréviste en a profité pour distribuer des tracts de propagande syndical à la sortie de gymnases lausannois. Les législations relatives à la neutralité politique dans le milieu scolaire sont très claires: la propagande politique à l'école est formellement interdite quelle que soit la forme qu'elle prend. Ces tracts illégaux présentent les faits de manière complètement subjective et ne s'inscrivent absolument pas dans une démarche pédagogique, le Canton l'a par ailleurs lui-même confirmé dans un avis juridique. En conséquence, une résolution de notre présidente et députée **Florence Bettschart-Narbel** déposée conjointement avec l'UDC et les Verts Libéraux a été acceptée par le Grand Conseil après d'âpres débats: le Parlement demande au Conseil d'État de faire respecter la neutralité politique en milieu scolaire et de sanctionner les grévistes qui ne la respecteraient pas.

... AUX MENACES AU NOM D'UNE IDÉOLOGIE

Manipuler la jeunesse au nom d'une opinion politique est sérieusement problématique, en venir aux menaces au prétexte d'une idéologie est gravissime. C'est pourtant ce qu'a connu le co-président de la Fédération des sections vaudoises de la Diana (FSVD). À la tête de cette faïtière des chasseurs vaudois depuis un an et garde-faune auxiliaire, ses mandats lui ont valu des actes de vandalisme et des menaces de mort au nom de la défense du loup (selon un message anonyme reçu). Plusieurs plaintes pénales ont été déposées et la victime a préféré démissionner de ses fonctions pour se protéger, ainsi que sa famille. Une telle situation ne saurait être tolérée dans notre État de droit! C'est pourquoi notre députée **Florence Gross** a porté la voix du Groupe Chasse du Grand Conseil pour demander au Conseil d'État de se tenir informé de l'enquête et proposer des mesures pour éviter que de tels agissements se reproduisent. Notre député et conseiller national **Alexandre Berthoud** envisage également le dépôt d'une intervention à Berne. [CdA](#)

AGENDA

Save the date!

FEMMES PLR VAUD

Événement: «*L'Odysée des femmes qui décident*»

Mercredi 8 mars, de 19h à 20h30
Crissier, Millennium Art Gallery

PLR VAUD

Congrès cantonaux 2023

Mercredi 29 mars, 19h30
Salle de la Chisaz, Crissier

Jeudi 22 juin, 19h30

Jeudi 28 septembre, 19h30

Lundi 23 octobre, 19h30, 2^e tour

Jeudi 7 décembre, 19h30

Soirée de soutien

Cocktail dînatoire

Jeudi 4 mai, dès 18h

Salle de la Tronchenaz, Villeneuve

Brunch annuel

Dimanche 27 août, dès 10h



Prochaine parution

Mercredi 22 mars 2023

Délai rédactionnel

Lundi 13 mars 2023

CONTINUEZ DE NOUS SUIVRE



GRÈVE : UNE MINORITÉ DE PROFS PÉNALISENT NOS ENFANTS

par Christopher Ulmer,
secrétaire général PLR Vaud

La sécurité d'un emploi garanti à vie. Des annuités automatiques indépendamment de la performance. De nombreuses semaines de vacances payées. Voici quelques-uns des privilèges accordés à nos enseignants et à nos enseignantes.

En plus des avantages usuels dont bénéficient les fonctionnaires, le Conseil d'État n'est pas resté les bras croisés pour aider les employés de la fonction publique en cette période de forte poussée inflationniste. En effet, le Gouvernement a mis en œuvre de nombreuses mesures pour soutenir ses collaborateurs telles que l'indexation des salaires (1,4%) et l'octroi de primes pour les classes salariales de 1 à 10 (jusqu'à 116 000 francs par an). Ces classes salariales représentent tout de même 60% des employés de l'État et 75% des collaborateurs du CHUV.

Il est aussi important de rappeler que le Gouvernement, sous la présidence de Christelle Luisier, a rapidement mis en œuvre l'initiative des jeunes PLR. En effet, et dès cette année, toute la population, y compris les fonctionnaires, bénéficieront de déductions complètes des primes d'assurance maladie. Grâce aux JLRV et au Conseil d'État à majorité de droite, le pouvoir d'achat de tous les Vaudoises et les Vaudois est ainsi renforcé.



L'argument de la gauche syndicale voulant que les fonctionnaires soient pénalisés voire oubliés par le Conseil d'État – et que les journées de grève d'une petite partie d'entre eux sont donc justifiées – est des plus fallacieux. Il est à relever que les syndicalistes, toujours prompts à crier au scandale, oublient de mentionner que les personnes travaillant dans le secteur privé n'ont pas toujours vu leurs salaires être ajustés à l'inflation. Sans parler du fait que les contribuables ont recapitalisé la

caisse de pensions de l'État de Vaud à la hauteur de 1,4 milliard il y a quelques années.

Certes, le métier d'enseignant, qui revêt d'une importance ô combien importante pour la société, n'est pas des plus faciles. En revanche, le fait qu'une minorité d'entre eux prennent nos enfants et leurs parents en otage en faisant des grèves à répétition pour réclamer toujours plus est tout simplement indécent. Leurs actions péjorent l'apprentissage de nos enfants et compliquent grandement la vie de leurs parents.

Soutenons le Conseil d'État et ses mesures équilibrées et rappelons à notre entourage que malgré les crises d'orfraie des syndicats aux postures de plus en plus rigides, les enseignants ne sont pas à plaindre. Au contraire de nos enfants et de leurs parents qui paient le prix fort de ces grèves d'une minorité de fonctionnaires.

Leurs actions péjorent l'apprentissage de nos enfants et compliquent grandement la vie de leurs parents.

publicité

Machines-Services – Bernard Thonney

Vente et réparation de toutes marques de tondeuses, tronçonneuses, fraiseuses, scarificateurs, débroussailluses, machines viticoles et communales.

Route du Jorat 8
1073 Mollie-Margot
021 781 23 33
079 310 56 66
b.thonney@bluewin.ch
www.machineservices.com

RÉVISION TOTALE DE LA LTVB OU L'EXEMPLE TYPE DU DÉBAT QUI POURRAIT DÉRAPER

par Nicolas Suter,
député, président
du Groupe PLR au Grand Conseil

Le Parlement vaudois s'est attelé à la révision totale de la loi sur la taxe des véhicules automobiles et des bateaux (LTVB). Après huit séances de commissions et un nombre important d'amendements déposés, transformés puis retirés, des débats serrés sont à attendre au plénum. Comment se fait-il qu'une révision appelée des vœux de tous les bords de l'hémicycle puisse simultanément générer de telles attentes et de telles frustrations? La révision de la LTVB est un cas d'école des enjeux actuels de notre canton. Essayons une analyse de la situation.

La taxe des véhicules automobiles, puisque le nœud du problème se trouve sur le bitume et non pas entre les vagues du bleu Léman, a un double objectif: financer l'État et jouer un rôle incitatif en taxant davantage celui qui consomme plus d'infrastructures routières et de qualité de l'air. La révision de cette loi vise à maintenir en grande partie le montant total perçu par le canton tout en permettant une diminution de la consommation de carburant fossile afin d'atteindre les objectifs ambitieux fixés dans le plan climat vaudois. Le postulat de notre collègue Pierre Volet est venu ajouter l'objectif de rectifier la distorsion de concurrence représentée par des taxes véhicules nettement inférieures dans les cantons limitrophes que sont le Valais et Fribourg.

S'il est assez facile de s'accorder sur les grands principes devant présider



à une telle révision: encourager les immatriculations de véhicules à faible émission de CO₂; tenir compte des personnes qui ont besoin d'une voiture; ne pas pénaliser les régions périphériques et maintenir la compétitivité des entreprises vaudoises; il est par contre nettement plus difficile de résister à l'envie de résoudre tous les problèmes de la terre par le texte qui est entre nos mains. En effet, une fois qu'une loi «est ouverte» (c'est-à-dire que chaque article de la loi peut être revu) le débat tourne rapidement à une surenchère de bonnes idées. C'est en tout cas ce qui semble ressortir du rapport de commission et qui pourrait bien se produire dans les débats au plénum.

Une loi, telle que celle qui est traitée au Grand Conseil, est un élément faisant partie intégrante d'un dispositif législatif. Elle doit être en cohérence avec les autres lois, aller dans le sens des objectifs à long terme de notre canton voire même s'inscrire dans le programme de législature, mais ce n'est pas cette loi qui porte l'ensemble des espoirs de

notre canton. Les débats qui vont animer le traitement de cette loi au Grand Conseil vont certainement voir nombre de parlementaires succomber à la tentation de vouloir résoudre, avec cette loi sur les taxes automobiles, toutes les problématiques de la mobilité, de la neutralité carbone voire même des inégalités sociales. Les travaux de la commission ad'hoc se sont soldés, à en lire le rapport de commission, par un consensus équilibré. Espérons que le Grand Conseil dans son ensemble saura prendre une même vision d'ensemble et d'équilibre.

Le postulat de notre collègue Pierre Volet est venu ajouter l'objectif de rectifier la distorsion de concurrence représentée par des taxes véhicules nettement inférieures dans les cantons limitrophes que sont le Valais et Fribourg.

publicité

C L A U D E

FAVRE

S.A.

YVERDON 024 445 36 78

VALLORBE 021 843 14 24

LAUSANNE 021 653 60 60

www.claude-favre.ch

Spécialiste toitures & façades

en 2023, La montée des EXTRÊMES DOIT NOUS INTERPELLER

par Alexandre Berthoud,
conseiller national,
vice-président du PLR Vaud

Récemment, nous apprenions dans la presse que le président des chasseurs vaudois était contraint à la démission avec effet immédiat, suite à plusieurs menaces de mort reçues à son domicile, par téléphone et dans son véhicule. Puis, des militants climatiques extrémistes nous annonçaient par voie de presse, avoir détruit des canons à neige pour démontrer l'urgence climatique dans nos Alpes vaudoises et en France voisine. Ces mouvements font suite à un été de blocages de ponts, de tableaux outragés et de mains collées sur plusieurs routes vaudoises et autoroutes. En tant que conseiller national, ces actes

violents et contraires à la liberté d'expression m'interpellent particulièrement. À ce titre, j'interviendrai lors de la prochaine session à Berne pour que toute la lumière soit faite sur de tels actes, en particulier les menaces de mort reçues dans le cadre de l'épanouissement de sa passion. En 2023, je suis assez surpris que des personnes soient empêchées par des menaces de s'engager dans la cause qu'ils portent.

Quant aux agissements menés dans les Alpes vaudoises, de telles actions viennent mettre en péril une saison de ski déjà fragile avec des chaleurs importantes et un manque de neige, rencontré en particulier en ce début d'hiver. Ces régions sont des réels poumons économiques qui mettent en avant au quotidien notre canton sur la scène nationale et internationale. Nos stations émanent

d'ailleurs d'un secteur qui sait et qui a toujours su s'adapter, notamment lors d'hivers avec moins de précipitations, d'hivers où la consommation d'électricité devait être revue à la baisse, d'hivers où il a fallu gérer la pandémie. Ne venons pas leur mettre des bâtons dans les roues! Ce secteur est exemplaire, flexible et connaît pleinement le terrain et la nature pour répondre à l'ensemble des besoins. Ces régions ont parfaitement conscience des enjeux liés au réchauffement climatique et s'y engagent au quotidien, ceci depuis de très longues années. Dès lors, je peine réellement à comprendre de tels actes de sabotages si ce n'est pour créer un énième buzz médiatique.

Nous sommes loin des marches pacifiques pour le climat de 2018, qui ont porté la vague verte en 2019 lors des

élections fédérales; nous sommes ici face à de réels actes de violence et d'incivilité qui remettent en cause notre quotidien et notre manière de vivre voire même notre démocratie. De tels agissements extrémistes doivent être dénoncés et ne doivent en aucun cas triompher. Nous nous devons de nous engager en faveur de la liberté, valeur portée depuis toujours par notre parti. En tant qu'élus, nous agissons au quotidien en faveur des Vaudoises et Vaudois. Nous construisons des ponts entre l'ensemble des strates de la population, de la ville à la campagne, afin d'assurer une qualité de vie optimale et du bien vivre ensemble. Ainsi ce n'est pas en opposant les modes de vie et en stigmatisant certains comportements que nous pourrions construire l'avenir de notre canton!

publicité

www.confort-lit.ch
Confort-lit
DEPUIS 1989

Gain de place grâce au canapé-lit
avec en plus le confort d'un vrai matelas.



1400 YVERDON
Av. de Grandson 60
024 426 14 04
yverdon@bluewin.ch

1005 LAUSANNE
Rue St-Martin 34
021 323 30 44
lausanne@confort-lit.ch

1762 GIVISIEZ
Rte des Fluides 3
026 322 49 09
givisiez@confort-lit.ch

34 ans

Votre partenaire qualité et
confort en ameublement & literie

GARE DE LAUSANNE : ÉGALEMENT DES PROBLÈMES SOUS-VOIES

par Pauline Blanc,
conseillère communale, Lausanne,
présidente des JLRV

La gare de Lausanne est souvent mise au-devant des médias ces derniers temps. En cause en particulier, ses travaux. Un passage sous-voies pose également des problèmes qui méritent des réponses. En effet, des personnes squattent ce passage, afin d'y trouver un endroit à l'abri où dormir. Toute personne traversant ce passage peut le constater. Nombre de Lausannois ou de pendulaires se pose la question de leur présence à cet endroit.

Après le sentiment d'insécurité que cela peut faire naître et après avoir contourné des chariots, des cannettes de bière, des habits et de l'urine, vient la réflexion globale que cela amène par rapport à l'accompagnement social qui peut être mené. Apparaissent également les problématiques liées à la propreté. En effet, un article de presse a récemment fait l'écho du personnel de propreté qui témoignait de la grande problématique des toilettes publiques gratuites et récemment fermées. Cela ne concerne pas que les Lausannois: il s'agit d'un passage de la gare de Lausanne – qui faut-il le rappeler est le principal carrefour ferroviaire de Suisse romande. Le PLR Lausanne a donc récemment déposé une interpellation urgente à ce sujet afin d'avoir quelques éclaircissements. Premièrement, la question de la propreté. Il est dit que l'insalubrité de ce passage est dû à la fermeture des toilettes publiques gratuites. Ensuite, vient la problématique de la sécurité, en particulier les sanctions prononcées à l'égard des personnes commettant une infraction. Et finalement, l'accompagnement social mené auprès de ces



personnes questionne également. En bref, ce simple état de fait qui peut paraître banal (des personnes dorment dans un passage sous-voies de la gare de Lausanne) laisse apparaître un certain nombre de questions auxquelles la Municipalité de Lausanne devra répondre fin février.

Dans une Ville où la gauche est largement majoritaire tant à l'Exécutif qu'au Législatif, il est étonnant qu'une telle problématique sociale existe. La gauche, critiquant sans cesse la droite en l'accusant de ne rien faire pour le social, s'accommode-t-elle de cette situation ou apparaît impuissante? Certaines personnes refusent de se rendre dans des structures d'hébergement d'urgence, qui ne sont pourtant pas saturées. Les travailleurs sociaux hors-murs de la Ville sont-ils entrés en contact avec ces personnes? Un dialogue a-t-il été entamé? Quelles solutions à moyen terme la Ville entend-elle entreprendre?

Nous attendons des réponses claires de la Municipalité lausannoise afin de savoir quelles solutions sont envisagées pour ces personnes et afin de maintenir ce passage dans sa juste utilité.

publicité

ON A BESOIN DE TOI !

ON RECRUTE



- ▶ CHARPENTIER/ÈRE
- ▶ FERBLANTIER/ÈRE
- ▶ COUVREUR/EUSE
- ▶ MENUISIER/ÈRE
- ▶ CHEF/FE D'ÉQUIPE
- ▶ TECHNICIEN/NNE
- ▶ APPRENTI/E



GROUPE VOLET
CHARPENTIER/BATISSEUR



www.groupe-volet.ch - T. 021 926 85 85
St-Légier Mts-Pully Orbe Rolle Maraçon Aigle

La RéEXPORTATION D'armes, ennemie de La NEUTRALITÉ ?

par Floriane Wyss,
2^e vice-présidente
du Conseil communal de Morges

La neutralité, ce terme si répandu dans notre pays (chacun y va de sa définition) et pourtant souvent méconnu dans les faits. La réexportation d'armes, un concept qui divise autant qu'il déchaîne les passions.

Depuis que la guerre a éclaté en Ukraine, le débat sur la neutralité helvétique a été relancé, en particulier, lorsque le Conseil fédéral a décidé de reprendre les sanctions de l'Union européenne contre la Russie. Le débat s'est encore davantage enflammé à partir du moment où la déclaration de non-réexportation d'armes a commencé à être remise en question. Le premier à avoir formellement proposé un changement législatif à ce sujet au Parlement depuis l'agression du Kremlin contre l'Ukraine est le conseiller aux États et président du PLR Suisse Thierry Burkart. Il a déposé, en juin 2022, une motion (22.3557) demandant une modification de la loi sur le matériel de guerre qui permettrait de renoncer à



© Olivier Reymond

cette déclaration de non-réexportation, sous conditions. La réexportation serait ainsi possible uniquement « pour les exportations destinées à des pays qui partagent nos valeurs et qui disposent d'un régime de contrôle des exportations comparable au nôtre (soit les pays énumérés à l'annexe 2 de l'ordonnance sur le matériel de guerre, OMG) ».

ET DONC, LA NEUTRALITÉ, C'EST QUOI ?

Selon le droit de la neutralité, un État neutre ne participe pas à une guerre, doit protéger son territoire national et doit traiter les belligérants sur un pied d'égalité. Il importe toutefois de préciser que la neutralité repose également sur un aspect politique, autrement dit sur la mise en œuvre des obligations précitées. Et qui dit mise en œuvre suppose marge de manœuvre. Si, depuis le début de la guerre en Ukraine, notre bonne vieille neutralité a été fortement questionnée, est-elle pour autant réellement incompatible avec la réexportation d'armes ?

Si on se cantonne à la définition juridique, autoriser des pays tels que l'Allemagne, le Danemark ou encore l'Espagne à réexporter du matériel de guerre que la Suisse leur a vendu, pourrait contrevenir à notre neutralité. Toutefois, rester les bras croisés face à l'horreur qui se produit actuellement sur le sol ukrainien n'est pas neutre pour autant. Ne serait-ce pas même une forme de soutien au Kremlin ? D'autant plus que la guerre d'agression en Ukraine est une violation flagrante du droit international, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale d'un pays démocratique. Face à une violation aussi crasse, il est difficilement concevable de s'en tenir strictement à la définition juridique de la neutralité et ainsi omettre d'autres dimensions. Certaines situations exigent de s'affranchir du « *stricto sensu* » et de prendre des décisions en fonction du contexte. Dans le cas de la guerre en Ukraine, la notion de neutralité doit évoluer, comme elle a déjà été amenée

à le faire à travers les siècles. Changer la législation et permettre la réexportation d'armes sous les conditions citées plus haut, c'est contribuer à la sécurité. Un peu de bon sens bon sang !

La réexportation serait ainsi possible uniquement « pour les exportations destinées à des pays qui partagent nos valeurs et qui disposent d'un régime de contrôle des exportations comparable au nôtre. »

publicité



HOTEL BELLERIVE
★ ★ ★

**Idéal pour tous vos séjours
et ceux de vos connaissances**

Vue imprenable – Parking assuré
Fitness, Sauna, Hammam

BAR PUB « LE 99 »

Av. de Cour 99, 1007 Lausanne
Tél. +41 21 614 90 00
www.hotelbellerive.ch
info@hotelbellerive.ch

GUERRE ET PAIX À L'EST

par Pierre Schaeffer

La guerre en Ukraine devrait atteindre rapidement son paroxysme, sans doute pour des raisons de date: «l'opération spéciale» russe aura un an le 24 février. La contre-offensive russe pourrait se situer à cette date alors que l'armée ukrainienne tente de sauver ses acquis dans le Donbass, sans l'appui aérien refusé par l'Occident.

Au-delà de cette ascension aux extrêmes d'une guerre conventionnelle, se dessinent déjà les grandes lignes d'un accord de paix qui postulera, selon la volonté américaine, le maintien de la Russie dans le Donbass et en Crimée. L'Ukraine obtiendrait la reconnaissance de sa souveraineté et la liberté de ses alliances. C'est le schéma tracé à grands traits en août dernier, par le chancelier Scholz, à Prague, quand, en ces hauts lieux historiques de la destinée funeste des démocraties d'Europe centrale, il a arrêté les grandes lignes de l'Europe née de la guerre d'Ukraine. Il a fondé l'ordre nouveau sur deux piliers qui devraient garantir la stabilité de l'Europe de l'Est.

Le premier, c'est l'Union européenne (UE), dont le périmètre devrait s'étendre à l'est aux États libérés de l'emprise russe: Moldavie, Géorgie et Ukraine. C'est le modèle de la Croatie, l'un des premiers États sorti de la Fédération yougoslave, reconnu par les États européens sous la pression de l'Allemagne et du Vatican, aujourd'hui vingtième pays de la zone euro. À l'intérieur de ce périmètre étendu à l'est, le Grand Marché européen garantira le respect des quatre libertés qui en sont le fondement: personnes, biens, services, capitaux. Le poids de l'Allemagne devrait éviter l'adoption de mesures nationales à caractère protectionniste en réponse à l'IRA américaine. Le Grand Marché évitera ainsi la fragmentation, danger fatal pour son existence. Pour faciliter



l'adoption de règles à l'échelle de l'UE, le principe de décisions à la majorité deviendra la règle.

Le deuxième pilier de cette Europe nouvelle est celui de l'OTAN, présente dans l'ex-glacis soviétique avec des détachements américains en Pologne et dans les pays baltes. L'article V du traité resterait la clé de voûte de l'Alliance transatlantique.

On mesure que cette Europe née de la guerre fait apparaître deux États tenus d'accomplir les résultats du compromis, mais sans profit direct pour eux. La Russie d'abord se trouverait dans une situation proche de celle du Traité de Paris en 1856 qui solde la défaite russe. L'Ukraine contrôle le littoral nord de la mer Noire et la Turquie, les détroits. La Russie est repliée dans cette mer intérieure qu'elle a toujours tenté et tentera

toujours de contrôler. On ne retrouvera pas par ailleurs les grandes lignes des propositions françaises sur l'avenir de l'Europe, qu'il s'agisse du verrouillage de ses frontières à l'est ou du fédéralisme par le vote majoritaire au sein de l'UE. La Russie qui a échoué dans son offensive à l'ouest devrait se replier alors que la France doit subir doublement la loi de l'Allemagne, par le jeu de l'euro, «monnaie sûre et irremplaçable», dit Olaf Scholz, et de l'action de la Banque centrale européenne.

C'est une division du travail à l'intérieur de l'UE que l'Allemagne a toujours voulue et qui s'impose à la France, chargée de la coopération avec le bassin méditerranéen, et à l'Allemagne avec son espace naturel de développement à l'est.

À l'intérieur de ce périmètre étendu à l'est, le Grand Marché européen garantira le respect des quatre libertés qui en sont le fondement: personnes, biens, services, capitaux.

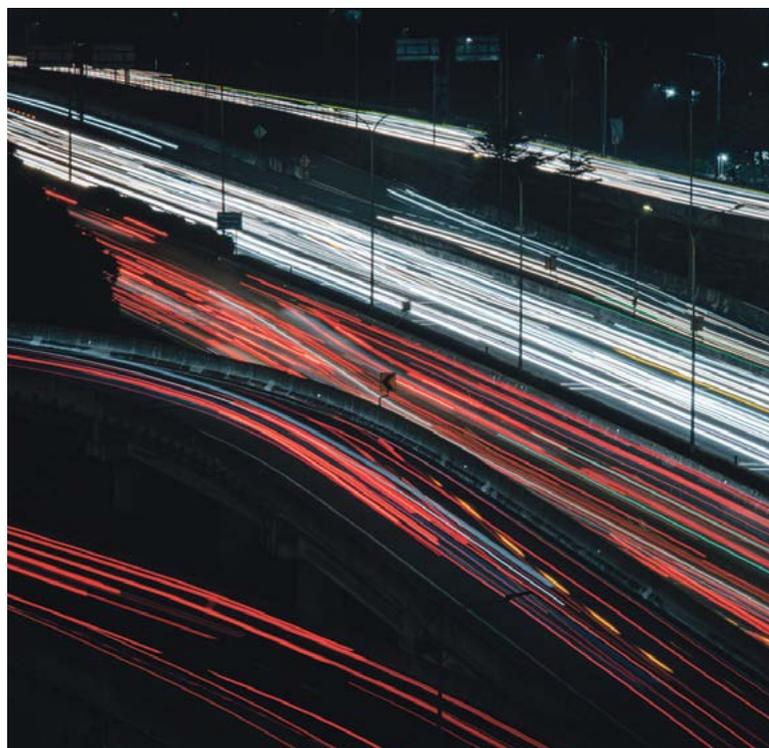
COMBIEN DE COULEUVRES DEVRONT ENCORE AVALER LES USAGERS DE LA MOBILITÉ PLURIELLE ?

par Maxime Meier,
président PLR Gros-de-Vaud,
municipal

La politique de la mobilité est un sujet qui passionne les Vaudoises et Vaudois mais son approbation par le peuple ou ses représentants n'est jamais jugée utile par les autorités cantonales et communales. Ces dernières années, nous avons vu la ministre cantonale en charge de la mobilité légiférer à coup de communiqués de presse, tout d'abord en autorisant le 30 km/h de nuit en terre vaudoise et depuis janvier de cette année en lançant des phases de test pour réduire la vitesse hors localité à 60 km/h sur plusieurs routes cantonales. Ceci, sans qu'une consultation réelle auprès de la population ne soit effectuée.

Lausanne, dans son grand souci d'embêter les automobilistes, a foncé (et à une vitesse supérieure à 30 km/h) pour introduire le 30 km/h de nuit et demain le 30 km/h de jour sur l'ensemble de son territoire communal. Les autorités justifient ces mesures à l'aune de la protection contre le bruit et vont jusqu'à inventer un prétendu «*droit au sommeil*», lequel ne repose sur aucune base légale.

Las des nombreuses restrictions préférées à leur rencontre, des usagers de la mobilité ont décidé de lancer une pétition demandant la réintroduction du 50 km/h de nuit sur l'entier du territoire vaudois. Après un débat fleuve où plusieurs attaques personnelles ont été dirigées à l'encontre de députées PLR depuis le côté gauche de l'hémicycle, cette pétition a été soutenue par une



majorité du Grand Conseil. Une belle victoire pour la droite vaudoise qui démontre qu'une majorité du Législatif soutient les usagers de la mobilité sous toutes ses formes et qui donne une légitimité démocratique à la pétition.

Une deuxième pétition est d'ores et déjà lancée et sera déposée prochainement pour mettre un coup de frein à la politique lausannoise visant à introduire le 30 km/h sur l'entier du territoire communal. En effet, une généralisation du 30 km/h à Lausanne aura un impact permanent sur nos transports publics, pour lesquels nous devons investir massivement pour garder les mêmes cadences, sur nos livreurs, commerçants et entrepreneurs qui verront leur quotidien ralenti par une baisse évidente de la fréquentation de leur clientèle. De plus, nos services de secours devront rouler au pas dans des situations où chaque minute compte et nos taxis n'arriveront plus à joindre les deux bouts et plus encore...

La question de la protection contre le bruit mérite d'être saisie d'une autre

les actuelles décisions de la gauche, c'est laisser une voie royale pour l'introduction de nouvelles zones 20 km/h, la fermeture de bars et de lieux de divertissement, etc., sous l'égide de la protection contre le bruit.

Ainsi nous disons stop aux nouvelles restrictions, oui aux innovations!

Une belle victoire pour la droite vaudoise qui démontre qu'une majorité du Législatif soutient les usagers de la mobilité sous toutes ses formes et qui donne une légitimité démocratique à la pétition.

Pour votre publicité dans

TRIBUNE

urbanic

Régie publicitaire

Chemin de Sous-Mont 21 - 1008 Prilly
info@urbanic.ch - Tél. 079 278 05 94